



## *Le Président National*

---

Décision N° ~~011~~/ENSEMBLE/PN/MKC/2024 du ... **24 AVR 2024** .....

### **Portant désignation des Commissaires aux comptes du PARTI ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE**

Le Président National de ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée à ce jour, spécialement en son article 6 ;

Vu la Loi N° 04/002 du 15 mars 2004 portant Organisation et fonctionnement des partis politiques;

Vu l'Arrêté ministériel n°25/CAB/VPM/MININTERSECAC/GKM/028/2020 du 10 novembre 2020 portant enregistrement du parti politique ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE ;

Vu les Statuts de Ensemble pour la République, spécialement en leurs articles 35, Alinéas 2 & 4, 52 Alinéas 2 & 8, 114 et 120 ;

Vu le procès-verbal du 18 décembre 2019 portant désignation du Président National de ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE ;

Considérant la nécessité et l'urgence ;

Le Comité Directeur entendu ;

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Sont nommés Commissaires aux Comptes de ENSEMBLE POUR LA REPUBLIQUE :

1. Germain KAYUMBA MWENZE
2. Madame Micheline PUNDU LUNDEBA
3. Madame Patricia ELEKO DJEMA

**Article 2 :**

Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution de la présente décision qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Lubumbashi, le **24 AVR 2024**

Moise KATUMBI CHAPWE  
Président National

